

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 21 août 2015 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Est absente :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2015
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs de la directrice générale par intérim
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés
 - 6.2 Appel d'offres – Cueillette des matières résiduelles
 - 6.3 Appel d'offres – Contrôle des insectes piqueurs
 - 6.4 Autorisation – Consommation de boissons alcoolisées au Parc Thomas-Louis-Simard
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Adoption – Règlement numéro 2015-640 amendant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y ajouter des dispositions de concordance quant à la renaturalisation des rives des plans d'eau présents sur les terrains de golf
 - 7.2 Avis de motion – Règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé concernant les abris bateaux
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Réfection de l'avenue de Versailles – Acceptation finale des travaux et certificat de paiement final

- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Avis à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge – Collecte des matières organiques
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2015-08-083 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-084 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2015

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2015 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 17 juillet 2015 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-085 3. COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 21 août 2015 au montant de 157 056.96 \$ dont :

- 138 408.94 \$ sont des comptes payés;
- 18 648.02 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », la directrice générale par intérim soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2015-08-086

6.1 **MANDAT À L'UMQ POUR L'ACHAT DE PNEUS NEUFS, RECHAPÉS ET REMOULÉS**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régions intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du *Code municipal* permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre de services partagés du Québec (CSPQ);

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce dossier d'achats regroupés (DAR-Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins et résolu :

QUE la Ville confirme son adhésion à ce regroupement – DAR-Pneus géré par CSPQ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2019 (3 ans);

QUE la Ville confie au CSPQ, par l'entremise de l'UMQ, le processus menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés pour les différents types de pneus nécessaires aux activités de la Ville;

QUE la Ville consent à ce que l'UMQ délègue au CSPQ, l'exécution de la présente entente;

QUE la Ville s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés la fiche technique d'inscription transmise qui visent à connaître une estimation des quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Ville estime ses besoins en pneus pour la durée du contrat de 3 ans à environ 13 500 \$;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Ville reconnaît que, selon leur politique administrative, le CSPQ percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6 % versé au CSPQ et 0.4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;

QUE la Ville reconnaît, selon la politique administrative du CSPQ, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CSPQ et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500.00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce DAR-Pneus et bénéficier de l'ensemble des achats regroupés offerts par le CSPQ.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-087 6.2 **APPEL D'OFFRES – CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT que le contrat relativement à la cueillette des matières résiduelles prendra fin le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté la résolution CM 2015-06-15 afin d'annoncer son intention de déclarer sa compétence à l'égard de toutes les municipalités locales de son territoire, relativement à l'ensemble de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau contrat relativement à la gestion des matières résiduelles sera octroyé par la MRC des Pays-d'en-Haut débutant en septembre 2016 pour le territoire d'Estérel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres pour octroyer un contrat relativement à la cueillette des matières résiduelle et ce, pour huit (8) mois;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire procéder à un appel d'offres public;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général à procéder à un appel d'offres public relativement à la cueillette des matières résiduelles pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 août 2016.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-088 6.3 **APPEL D'OFFRES – CONTRÔLE DES INSECTES PIQUEURS**

CONSIDÉRANT que le contrat relativement au contrôle des insectes piqueurs prendra fin le 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général à procéder à un appel d'offres public relativement au contrôle des insectes piqueurs.

Adoptée à l'unanimité

2015-08-089

6.4

AUTORISATION – CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES AU PARC THOMAS-LOUIS-SIMARD

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 20 – SQ du règlement SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel, il est défendu de consommer des boissons alcoolisées sur une voie publique ou dans un parc, sauf aux endroits et aux dates et heures indiquées à l'annexe « G » qui stipule que sur résolution du Conseil, il est permis de consommer des boissons alcoolisées dans le Parc Thomas-Louis-Simard, à la date et aux heures y étant indiqués;

CONSIDÉRANT la tenue d'une réunion des employés de Estérel Resort à l'occasion d'une fête au Parc Thomas-Louis-Simard, le 7 septembre 2015;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de cette réunion, il y a aura consommation d'alcool et que les personnes responsables vont obtenir un permis d'alcool auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

AUTORISE la consommation de boissons alcoolisées au Parc Thomas-Louis-Simard, à l'intérieur et à l'extérieur du chalet, lors de la fête des employés d'Estérel Resort le 7 septembre 2015.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

2015-08-090

7.1

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-640 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ AFIN D'Y AJOUTER DES DISPOSITIONS DE CONCORDANCE QUANT À LA RENATURALISATION DES RIVES DES PLANS D'EAU PRÉSENTS SUR LES TERRAINS DE GOLF

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage, tel qu'amendé, numéro 2006-493 est en vigueur sur le territoire de la Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire y ajouter des dispositions de concordance quant à la renaturalisation des rives des plans d'eau présents sur les terrains de golf;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 juin 2015;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 2015-640 ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement amendant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y ajouter des dispositions de concordance quant à la renaturalisation des rives des plans d'eau présents sur les terrains de golf le 17 juillet 2015;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 21 août 2015 pour expliquer aux citoyens les objectifs du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que suite à la consultation publique, le Conseil apporte certaines modifications, à savoir, au niveau de l'annexe du règlement :

- Au trou numéro 1, la partie à renaturaliser de deux (2) mètres est changée pour une zone d'un (1) mètre;
- Au trou numéro 4, la partie à renaturaliser de deux (2) mètres est changée pour une zone d'un (1) mètre;
- Au trou numéro 16, au niveau du cours d'eau devant le vert, la zone à renaturaliser est retirée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Michael Ray, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2015-640 amendant le règlement de zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé afin d'y ajouter des dispositions de concordance quant à la renaturalisation des rives des plans d'eau présents sur les terrains de golf.

Adoptée à l'unanimité

7.2 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE NUMÉRO 2006-493 TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LES ABRIS BATEAUX**

Avis de motion est donné par Madame Christine Corriveau à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement amendant le règlement sur le zonage numéro 2006-493 tel qu'amendé concernant les abris bateaux.

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2015-08-091

8.1 **RÉFECTION DE L'AVENUE DE VERSAILLES – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX ET CERTIFICAT DE PAIEMENT FINAL**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a octroyé un contrat pour la réfection de l'avenue de Versailles à la firme Les Entreprises Roland Morin Inc. par la résolution numéro 2014-04-044;

CONSIDÉRANT que l'acceptation provisoire des travaux a été autorisée par la résolution numéro 2014-10-112;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de Monsieur Benoit Aubin, ingénieur pour la Société d'ingénierie Consultants Mirtec, de procéder à l'acceptation finale des travaux et du certificat de paiement final relativement au projet intitulé « Réfection de l'avenue de Versailles »;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ACCEPTE ET APPROUVE définitivement tous les travaux réalisés dans le cadre du projet « Réfection de l'avenue de Versailles »;

AUTORISE le déboursé du certificat de paiement final du projet « Réfection de l'avenue de Versailles » au montant de 14 584,44 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

2015-08-092

9.1 **AVIS À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE - COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire procéder à la collecte des matières organiques sur son territoire dès septembre 2016, via un contrat qui doit être donné par la MRC des Pays-d'en-Haut;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'aviser la Régie Intermunicipale des Déchets de la Rouge de cette intention;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Jean-Jacques Desjardins, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

AVISE la Régie Intermunicipale des Déchets de la Rouge de l'intention de la Ville d'Estérel de procéder à la cueillette des matières organiques sur son territoire à partir du 1^{er} septembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2015-08-093

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Michael Ray et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 49, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).